



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Election des représentants du personnel à la
Commission *Ad hoc* Accompagnement de la Recherche (CAR)
de l'INSERM

Mandat 2016- 2021

Collège C (Ingénieurs, Techniciens, Administratifs)

L'élection d'un représentant ITA à la CAR vous concerne

La Commission Accompagnement de la Recherche (CAR) est l'instance d'évaluation de l'activité des chercheurs impliqués dans l'administration de la recherche. C'est une commission dépouillée de sa prérogative d'examen des structures et d'évaluation de l'activité des services de l'administration de la recherche ; alors qu'elle devrait avoir un rôle de propositions dans l'organisation de l'administration et l'évaluation des besoins en termes de personnels et de moyens.

L'absence de concertation avec les personnels dans la mise en œuvre des réorganisations de l'administration centrale ou régionale, le recours massif à l'emploi précaire, l'externalisation de l'élaboration des nouveaux outils de gestion (DSI, DISC, ...), la politique d'individualisation des salaires ont conduit à des dépenses inacceptables (coût prohibitif d'outils non performants et qui deviennent rapidement obsolètes), à des conditions de travail dégradées et au développement de la souffrance au travail.

Pour modifier cet état de fait, la présence à la CAR d'élus ITA SNTRS CGT représentants les personnels de l'Administration est nécessaire !

Une CAR rendue à son rôle plein et entier, examinant les structures et l'activité des services de l'administration de la recherche (centrale et déconcentrée), c'est :

- une garantie pour le maintien de l'utilisation des compétences internes à l'INSERM,
- une garantie pour le développement de la concertation avec les personnels pour l'évolution de l'organisation administrative,
- un moyen de lutte contre le recours à la précarité et à la sous-traitance, contre la

perte des compétences et la déstabilisation de l'administration,

- un moyen d'obtenir la transparence sur les rémunérations, lutter contre l'individualisation des salaires (primes occultes, modulation de la PPRS et futur système de primes RIFSEEP) en garantissant à tous une rémunération indexée à une grille de qualification statutaire,
- un moyen d'obtenir une gestion qui respecte les statuts des personnels et les missions de de l'INSERM.

Les élus du SNTRS CGT s'engagent à agir dans les jurys de concours IT internes et externes, pour garantir l'égalité de traitement des candidats et le respect des règles.

POUR UNE ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE QUI SOIT UN PARTENAIRE DES

LABORATOIRES ET NON UN INSTRUMENT DE NORMALISATION

DES STRUCTURES ET DES PERSONNELS !

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LE SNTRS-CGT !

Le SNTRS CGT, c'est la défense des revendications de tous les personnels :

Salaires : la CGT n'a pas signé le protocole Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) qui concerne des modifications indiciaires (grille et point d'indice) et indemnitaires (primes) de la Fonction Publique car il était très insuffisant ! **Le PPCR, c'est la suppression des échelons accélérés dès 2016 pour les Techniciens et en 2017 pour tous les autres IT ! Vous pouvez dire merci aux syndicats qui ont signé ce protocole : SGEN CFDT, SNIRS CGC, SNPTES (ex UNSA) !** Cela payera en partie la faible augmentation du point d'indice (1,2% en 2 fois, 0,6% en 2016, 0,6% en 2017) annoncée par le gouvernement, loin des 8% de perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires durant les 10 ans de blocage !



Le Rifseep : le SNTRS-CGT refuse l'application du nouveau Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (Rifseep). Il va remplacer la PPRS en **individualisant les primes**. Ainsi, **deux agents de même grade n'auront plus la même prime selon la « manière de servir »** ! De plus, **cette prime n'étant plus indexée à la valeur du point d'indice, son montant peut fondre avec les années** ! Pour autant, **le SNTRS CGT ne veut pas du statu quo et revendique une forte augmentation du montant des primes à l'INSERM (30% pour tous, IT et chercheurs) afin de rattraper le retard de nos primes par rapport à celles des autres ministères de la fonction publique d'Etat (primes en moyenne de 35 à 40% du salaire brut). Le financement existe : il suffit de prendre une faible part des 6 milliards du crédit Impôt recherche ! Le SNTRS CGT sera là pour défendre vos droits quelles que soient les décisions finales du gouvernement.**

Loi Travail : Pendant plus de quatre mois, les salariés, les chômeurs, les précaires, les jeunes et les retraités, se sont mobilisés pour s'opposer au **projet de loi travail**. Sans majorité au parlement, ni chez les syndicats (sauf la CFDT, la CGC, le SNPTES qui ont soutenu cette loi), ni dans l'opinion, le gouvernement a décidé d'utiliser le 49.3 pour imposer cette loi. Ce coup de force reste inadmissible et tourne le dos à la démocratie. **Les personnels de recherche comme tous ceux de la fonction publique seront touchés par la loi travail pour ce qui concerne le temps et les conditions de travail.**

Le SNTRS-CGT a participé aux groupes de travail du MESR pour informer les personnels et porter leurs revendications.

Le SNTRS CGT est à la fois un syndicat de propositions et un syndicat d'action !

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE SNTRS-CGT

Liste présentée par le SNTRS CGT

Nom	Prénom	Corps	Service	Site
KOULIKOFF	Frédérique	IE2	DISC	AD Siège
BONFILS	Guy	TCS	DSI	BioPark Paris
MINARY	Patrick	TCS	Démarche Qualité	DR Montpellier
PARIS	Caroline	TCN	RH	DR Paris XII Créteil
LOISEAU	Hélène	TCN	Formation	DR Lille
ALLOING	Sylvie	IEHC	Conseiller Prévention	DR Toulouse

Clôture du scrutin : Lundi 24 Octobre 2016